



UNION
DES AÉROPORTS
FRANÇAIS
& FRANCOPHONES
ASSOCIÉS

Paris, le 9 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UAF plaide pour une clarification de la régulation aéroportuaire

C'est avec forte inquiétude que l'UAF a pris connaissance de la décision de l'ASI du 3 avril 2019 relative à la fixation des tarifs des redevances aéroportuaires de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur.

Cette décision met en danger le modèle aéroportuaire français et, par son amplitude et sa soudaineté, induit une brutalité économique incompatible avec le régime français de concession aéroportuaire. Elle est également contestable au regard de sa conformité avec le cadre réglementaire applicable de la régulation aéroportuaire et fait donc peser un risque systémique majeur sur l'ensemble des aéroports régulés.

Les opérateurs aéroportuaires sont pourtant en droit d'attendre de la régulation aéroportuaire sécurité juridique et visibilité pour leurs investissements au service de l'attractivité des territoires qu'ils irriguent.

Cette décision fait suite à de nombreux refus successifs d'homologations de tarif de redevances aéroportuaires. L'UAF a, d'ailleurs, été conduite à déposer un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat contre la décision de l'ASI en date du 25 octobre 2018 et relative aux éléments nécessaires à l'examen des demandes d'homologation tarifaire.

Force est de constater aujourd'hui que la régulation aéroportuaire fonctionne de manière insatisfaisante pour l'ensemble des parties. L'UAF avait pourtant plaidé, tout au long des Assises du transport aérien, pour une évolution des principes de la régulation aéroportuaire, dans une approche équilibrée de contreparties vis-à-vis des compagnies aériennes, dans le respect des spécificités de chaque aéroport et dans l'égalité de traitement entre aéroports régulés.

La loi PACTE pose les fondements d'une refonte de la régulation aéroportuaire. Il s'agit là d'une opportunité à saisir pour bâtir la régulation de demain. L'UAF entend rappeler, dans ce cadre, son attachement à la mise en œuvre d'un dispositif de régulation adapté, cohérent et équitable répondant aux besoins des aéroports français et aux enjeux des territoires qu'ils desservent.

La régulation doit viser à favoriser le développement des capacités aéroportuaires et de la qualité de service, éléments essentiels au développement de la connectivité aérienne de la France et de l'attractivité de ses territoires, et à garantir la concurrence entre les compagnies aériennes sur les plateformes aéroportuaires et ainsi assurer au passager le prix du billet le plus avantageux.

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF : Morgane Gens - Eté en Hiver -Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com